

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

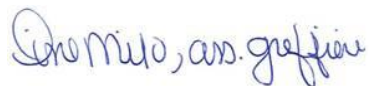
Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le règlement 145-05-2021 sur l'utilisation de l'eau potable remplaçant le Règlement numéro 145-03-2014 et amendant le règlement numéro 145-2008 concernant le branchement aux services municipaux en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la Loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance à l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021.

Pour : M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique,



Line Milo, assistante greffière

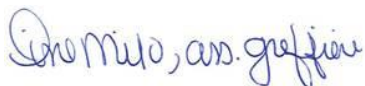
---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 145-05-2021

Je, soussignée, Line Milo, assistante greffière certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 8 mars 2021, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 265-2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2021.



Signé : \_

Line Milo, assistante greffière

Pour : M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique